

## Bilan des activités de recherche de terrain en Pyrénées françaises

Au cours du mois de juillet, nos itinéraires de prospection pédestre ont été visités une seule fois. Un nombre plus restreint d'indices de présence d'ours a donc été récolté par rapport au mois de juin. 11 itinéraires se sont toutefois révélés positifs.

## Cartographie des indices trouvés en juillet 2015

77 indices ont été collectés sur 4 départements des Pyrénées françaises (09, 31, 64, 65). 77 % d'entre eux ont été collectés dans la Pyrénées centrales, principalement dans le département de l'Ariège.

32 % des indices proviennent des itinéraires. Les autres sont issus de témoignages, de prospections systématiques autres, de photos/vidéos automatiques hors itinéraires...

## Les photos et vidéos automatiques

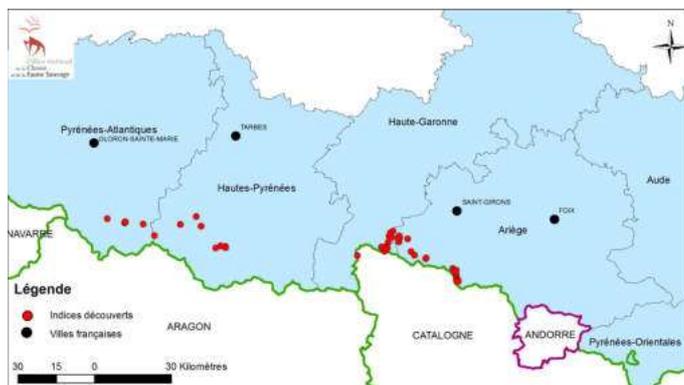


© ONCFS Equipe Ours

Photo automatique d'un ours indéterminé sur la commune de Sentein (09).

## Informations diverses

Le 17 juillet 2015, sur la commune d'Artigue (31), un constat de dommage a été réalisé sur une brebis, trouvée morte par le berger, sur la crête frontière avec le Val d'Aran. Les différents éléments relevés par les agents du SD31 de l'ONCFS sur la brebis prédatée (dont 1 poil d'ours trouvé sur la carcasse) confirment la présence de l'ours sur la rive gauche de la Garonne, détectée initialement cette année en Espagne. Il est à noter que le dernier indice d'ours relevé dans ce secteur datait de 2011.



7 séries de photos-vidéos automatiques ont été relevées courant juillet 2015. Les documents photographiques obtenus ont permis de détecter un minimum de 4 ours différents, dont 2 mâles adultes : Pyros et très probablement Cannellito.

Une sélection de photos et vidéos automatiques, classée par mois, est consultable sur notre site internet : <http://www.oncfs.gouv.fr/Photos-et-vidéos-dOurs-Brun-dans-les-Pyrénées-et-nbsp-ru533/Images-dOurs-brun-en-2015-ar1804>



© ONCFS Equipe Ours

Crête frontière avec le Val d'Aran, rive gauche de la Garonne.

## Rappels pour le mois d'août

Les visites des itinéraires continuent en août avec une visite entre les 10 et 20 août (voir planning annuel). Concernant les protocoles des techniques de reconnaissance et relevés d'indices ainsi que les modes de circulation de l'information interne au ROB, n'hésitez pas à vous référer au Mémento du ROB (version 2013) téléchargeable sur notre site internet. Lors de la collecte des poils sur les appâts térébenthine, il est important de collecter seulement les poils d'ours se trouvant sur les morceaux de fil barbelé et jusqu'à 10 cm autour de ces derniers. Chaque touffe de poils distincte constitue un échantillon unique et donc une enveloppe spécifique. Une fois l'échantillon collecté, le barbelé et l'écorce située 10 cm autour de ce dernier doivent être passés soigneusement à la flamme du briquet pour éviter notamment tout mélange de poils avec les passages d'ours ultérieurs. Il est aussi important d'enlever, à la main ou en frottant avec une branche, le maximum de poils restants sur le reste de l'arbre.

## L'écho des tanières

## Nbre d'indices (n) récoltés lors de la visite d'itinéraire ou d'appareil photo automatique

Nom itinéraire (*)	Date relevé	Pistes, Empreintes	Poils Appât Térébenthine	Poils Spontanés ("arbre magique")	Crottes	Photos Vidéos	Autres indices	Organisme	Remarques
<b>Couflens 1 (09)</b>	2-juil.		2					ONCFS EO	
<b>Couflens 1 (09)</b>	18-juil.		2	1				ONCFS EO	
<b>Antras (09)</b>	10-juil.		1					Particulier	
<b>St Lary (09)</b>	17-juil.		2	1				ANC	
<b>St Lary (09)</b>	28-juil.		1					ONCFS EO / Particulier	Visite appareils
<b>Bonac 2 (09)</b>	17-juil.		1	1				ONCFS EO	
<b>Melles (31)</b>	10-juil.			2				Particulier	
<b>Boutx 1 (31)</b>	12-juil.		2					NMP 31	
<b>Fos (31)</b>	17-juil.			2				Particulier	
<b>Laruns 1 (64)</b>	20-juil.		2	1				ONF	
<b>Luz 1 (65)</b>	20-juil.		1					ONCFS EO	Visite appareil
<b>Cauterets 1 (65)</b>	13-juil.		1	1				PNP	
<b>Estaing (65)</b>	20-juil.		1					Particulier	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

(\*) commune sur laquelle est situé l'itinéraire, n° de l'itinéraire et département